

DEPARTEMENT DU TARN



COMMUNE DE DOURGNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 Séance du 3 juin 2025
 N° 20250603DL44

Conseillers et Quorum

En exercice : 12

Présents : 9

Pouvoirs : 1

Date d'envoi de la convocation : 28/05/2025

Date d'affichage : 28/05/2025

**OBJET : SITE D'ESCALADE DES PISCINES : CONTRAT DE CONTRÔLE ET D'ENTRETIEN +
 PANNneau D'INFORMATION**

L'an deux mille vingt-cinq et le 3 juin à 19h00,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Gabriel PUJOL, sous la Présidence de Madame COUGNAUD Dominique, Maire.

Présents : Mme COUGNAUD Dominique, Maire.
 Mmes BOURDIN Danielle, TERRAL Patricia, M. COLLOT Adrien, Adjoint.
 Mmes FOURNES Véronique, HERNANDEZ Gisèle, MONTAGNÉ Isabelle,
 MM. MONTAGNÉ Patrick, POIREL Stéphane, Conseillers.

Excusée : Mme LANDESSE Corinne (Procuration à Mme COUGNAUD Dominique)

Absents : MM. BARTOLO Thibaud, BEILLARD Adrien

Secrétaire de séance : Mme Patricia TERRAL, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

Quorum : Mme le Maire constate que le quorum est atteint.

Mme le Maire informe le conseil que, suite aux travaux de sécurisation du site d'escalade des Piscines, le Comité Territorial de la FFME du Tarn préconise la mise en place d'un panneau d'information précisant les conditions d'utilisation et propose un contrat de contrôle et d'entretien entre la commune et le CT 81 FFME.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **VALIDE** la mise en place d'un contrat de contrôle et d'entretien entre la commune et le CT 81 FFME,
- **VALIDE** l'installation d'un panneau d'information au niveau du site d'escalade des Piscines,
- **AUTORISE** Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance,

Patricia TERRAL

Affiché en Mairie le 6 juin 2025

Le Maire,

Dominique COUGNAUD



Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.